

L'ordre du jour présentait six points.

Déclaration liminaire des OS lire celle de FO ([lien ici](#))

1. Approbation du projet de PV de la séance du CTEA du 27 janvier 2021

PV approuvé.

2. Point d'information sur la réforme du recrutement des personnels de la filière de l'enseignement technique agricole (PCEA, PLPA, CPE)

Présentation du diaporama de proposition du nouveau dispositif de concours profs et CPE avec une voie A concours fin M2 et formation ensuite (copié-collé de l'EN) et une voie B avec un concours en L3 et deux années de stage en parallèle d'un master MEEF.

Des groupes de travail seront programmés entre juin et octobre pour prévoir la validation des textes et mise en œuvre au printemps 2021 pour une scolarité en septembre 2021.

FO EA défendra au mieux dans les futurs GT les conditions de travail et de rémunérations des lauréats de ces différents concours.

3. Présentation du projet de cartographie des instances CSA dans l'enseignement agricole

Voir le CR du GT CTM sur ce sujet.

FO EA se félicite d'avoir œuvré pour obtenir un CSA pour tous les établissements du sup même pour ceux dont l'effectif est inférieur au seuil de 200.

4. Echange sur la mise en œuvre pratique de l'adaptation des modalités d'examen 2021

Présentation par la Sous Directrice POFE, nécessité de faire un rappel au DRAAF. Terme « neutralisé », qui veut dire annulé pour ceux qui n'était pas fait avant le 7 mai, concerne les classes de Term de la promo 2019-2021 ainsi que la première année du cycle 2020-2022.

FO EA se félicite du retour à un recrutement à bac +3, notamment pour les matières spécifiques à l'enseignement agricole. FO défendra une formation adaptée pour les lauréats. FO EA défendra toujours l'équité de traitement des candidats face aux examens, ce qui est loin d'être le cas dans les « aménagements » actuels.

5. Echange sur les conditions de la rentrée scolaire 2021

Les moyens ont été notifiés aux DRAAF suite au dialogue de gestion en janvier 2021. Les DRAAF proposent l'évolution de leur carte des formations. La DGH en découle et est ensuite décliné en ETP.

FO EA a rappelé que dans certains établissements la DGH obligatoire ne permet pas de couvrir tous les besoins des référentiels. De plus FO EA a dénoncé le fait que l'AP en STAV n'était financé que pour moitié par la DGH, l'autre moitié par des HSE.

6. Questions diverses

Vue l'heure tardive la DGER propose de répondre par écrit aux questions diverses.

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière
B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 81-42
Mel : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr
SUIVEZ NOUS sur www.facebook.com/foenseignementagricole/
Et twitter.com/FOENSAGRI